

## Groupe Acceptation sociale de la coupe de bois

Relevé de décisions de la réunion 2, 7 mars 2013 (Aubagne, 9h30)

Présents : André GORLIER (Communauté d'Agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Étoile), Jean-Pierre MANTE (Syndicat des propriétaires sylviculteurs 13), Claude GIOANNI (SCP animateur PDM ouest Sainte Baume), Xavier MAIXANT (SCP Animateur PDM sud Regagnas), Bernard CABANNES (CRPF PACA), Albane LE FLEM (Communes Forestières, Forêt Modèle), Sébastien COLL (Communauté d'Agglomération d'Aubagne et du Pays de l'Étoile).

Les décisions de la précédente réunion sont rappelées.

### 1. Echanges, débats et relevé de décisions

#### 1.1. Point sur les avancées des PDM ouest Saint Baume et Sud Regagnas

La communauté d'Agglomération d'Aubagne avec son assistant à maîtrise d'ouvrage, la Société du Canal de Provence, travaillent à la mise en place des PDM pour plusieurs années. 4 sites dans l'ouest Sainte Baume et le sud du massif de Regagnas (sur les communes de Belcodène, Auriol, Cuges et la Bouilladisse) sont programmés afin de réaliser des éclaircies dès cet automne. Ces opérations concernent en majorité des propriétaires privés. Plusieurs types d'éclaircies seront effectués :

- Éclaircies à but DFCI subventionnées ;
- Éclaircies qui s'inscrivent dans une sylviculture classique.
- Éclaircies dans des zones multifonctionnelles pour permettre la remise en culture de terres agricoles et/ou le retour du sylvo-pastoralisme ;

Pour ces différents travaux une convention entre le propriétaire et l'Agglomération d'Aubagne est à l'étude pour l'organisation de l'exploitation et de la vente des bois ;

Pour mener ces éclaircies la question du regroupement de propriétaires se pose. Est-il opportun de mettre en place des structures telles que des ASL ?

Il semblerait, vu la faible durée de vie des ASL, le peu de propriétaire autochtone, le manque de moyen d'animation, qu'il serait plus judicieux de réunir ponctuellement les propriétaires pour une opération. Ce mode de regroupement en ASL, pourrait être présenté lors de la prise de contact avec les propriétaires. Ces aspects pourront être abordés dans le livret à destination des propriétaires privés.

Une réflexion est en cours pour définir la convention à passer entre le propriétaire et l'Agglomération pour assurer le fonctionnement du circuit-court. La proposition d'un prix plancher ou d'une fourchette de prix, ou encore d'un diagnostic de leur parcelle etc...est envisagé. Il est nécessaire d'appréhender cela sous forme d'échange.

## 1.2. Points à prendre en compte pour la communication

### 1.2.1. Rapport entre le citoyen urbain et la forêt et Rapport entre les propriétaires privés et la forêt

- La distinction entre propriétaire forestier et citoyen urbain est tenue. C'est pourquoi la communication pourra, dans un premier temps, être la même pour ces 2 acteurs. En revanche comme nous l'avons vu précédemment il existe 3 raisons de réaliser des éclaircies, peut-être qu'une distinction sera nécessaire dans les outils de communication notamment le livret.
- Le développement des 2 projets de centrales à Gardanne et à Brignoles vont être une contrainte importante dans la communication. Il faudra veiller à faire comprendre que notre opération de mobilisation, à l'échelle du massif, ne se fait pas dans ce cadre-là mais dans une logique de circuit court durable.
- Dans le travail de communication, la gestion des rémanents après exploitation est à traiter. Le fait que pour les exploitations DFCI les rémanents soient broyés donnent l'impression aux propriétaires que cette opération doit être systématique.
- Pour la société du canal de Provence, en charge de l'animation du plan de massif, il apparaît nécessaire de disposer d'un outil simple de communication, du type dépliant, pour véhiculer le bon message et laisser une trace après passage. Le contenu a longtemps été discuté. Finalement le but de ce dépliant est de replacer toutes ces actions d'animation de massif et plus tard d'exploitation, dans leurs contextes : les PDM et la logique de filière locale et durable. Le message doit être clair et concis.

### 1.2.2. Aspects logistiques

- Compte tenu des ajustements effectués quant aux besoins de communication, il est proposé de procéder comme suit :
  1. Écriture d'un premier article sur les PDM dont la mise en œuvre répond à la volonté de l'agglomération de s'inscrire dans une gestion durable et multifonctionnelle de ses massifs forestiers.
  2. Création du dépliant présentant le contexte de cette démarche d'animation du massif ;
  3. Création des panneaux mobiles à mettre sur chantier DFCI, qui pourront être disposés en bord de route, à l'entrée et la sortie des chantiers ;
  4. Exposition temporaire expliquant la logique de la filière avec des panneaux explicatifs et les divers produits finis.
  5. Création des panneaux mobiles de chantiers d'exploitation pour les autres types d'éclaircies.
  6. Création du livret ou guide pour donner des bases de sylviculture et de gestion aux propriétaires privés. B. CABANNES a présenté de nombreux outils créés par le CRPF, notamment des panneaux et des fiches. Ces outils seront réutilisés ou adaptés. B. CABANNES a proposé de faire suivre certains documents, notamment celui sur les rémanents.

## 1.3. Résultats et travail à poursuivre

Aucune réunion n'est prévue pour le moment, le suivi de l'action se fera en grande partie par mail. Une prochaine réunion pourra être envisagée si cela s'avère nécessaire. La liste des mails des personnes composant le groupe de réflexion va être envoyée, si certaines personnes ne souhaitent pas faire partie de la liste de diffusion, ils peuvent le préciser à A. Le Flem.

Points à avancer :

- A. Gorlier et éventuellement la Société du Canal de Provence feront remonter les informations nécessaires à la rédaction de l'article à A. Le Flem ;
- Albane Le Flem fera une proposition d'article dans les 15 jours ;
- La société du Canal de Provence travaillera à la conception des panneaux mobiles de chantiers DFCI.
- A. Gorlier. Et A Le Flem s'occupent des dossiers de subvention.



Les Communes forestières PACA animent le projet de Forêt Modèle de Provence

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88  
paca@communesforestieres.org - [www.foretmodele-paca.eu](http://www.foretmodele-paca.eu)